

L'ARRHE  
DE  
L'HERITAGE,  
OU

SERMON sur les paroles de Saint  
Paul, dans son Epitre aux  
Ephesiens, Chap. 1.  
vers. 14.

# L'ARRHE

DE

# L'HERITAGE,

Ou SERMON sur ces paroles de  
Saint Paul, dans son Epitre  
aux Ephesiens, Chap 1.  
vers. 14.

*Lequel est l'Arrhe de nôtre Heritage, jus-  
ques à la redemption de la possession  
aquise, à la louange de sa  
gloire*



ES FRERES,

**B**ien que la premiere creation nous soit  
proposée dans l'Écriture, comme une  
image de la seconde qui se fait par la ver-  
tu de la grace; qu'Adam nous soit repre-  
senté comme la figure du nouvel hom-  
me, qui se forme en nous par l'Esprit de

Li 4

CHRIST,

CHRIST; que le Paradis terrestre nous soit mis devant les yeux comme l'emblème & le tableau du celeste; cependant on y remarque une grande & notable difference. C'est qu'Adam aussi-tôt qu'il fut créé se trouva logé dans l'Éden, dans ce delieieux sejour, qui étoit comme un petit ciel en la terre. Le même jour qui le vit entrer dans le monde, le vit entrer dans le Paradis; il ne fut pas plutôôt homme qu'il fut heureux, & le même soleil qui éclaira sa naissance, fit aussi reluire sa felicité & sa gloire: mais il n'en est pas de même dans la seconde creation, & l'on n'y parvient pas ainsi au bonheur. Dieu nous y laisse languir long tems en la terre, avant que de nous introduire dans son ciel. Il veut que plusieurs années de misere precedent le tems de nôtre felicité. Il nous fait passer par un long & fâcheux pelerinage, pour nous amener dans la patrie; & ce n'est que par les travaux d'une vie triste & penible, & par les douleurs d'une cruelle mort, qu'il nous fait entrer dans les joyes de son Paradis.

La raison de cette difference, c'est qu'Adam fut créé tout saint & tout juste, si bien que rien n'empêchoit qu'il ne fût aussi-tôt heureux; & il le devoit être même sans retardement, puisque la sainteté & la beatitude parfaite sont inseparables de leur nature, & que le ciel descendroit plutôôt en la terre, ou la terre deviendroit plutôôt un ciel, qu'un  
juste

juste accompli s'y trouvât sans Paradis. Mais pour nous, dans l'état de la grace nous ne sommes regenerez qu'en partie, le peché qui naît avec nous ne meurt aussi qu'avec nous, & ne sort de nos ames que quand nos ames sortent de nos corps: & tant qu'elles sont dans ce vaisseau de terre, qui a été gâté & souillé du vice, elles se sentent toujours de son impureté criminelle, de sorte qu'il faut que ce malheureux vaisseau soit brisé, que l'argille en soit repêtrie & remaniée de nouveau, qu'elle revête une nouvelle & meilleure forme, avant que nous puissions être heureux. C'est pourquoi nôtre bonheur étant remis à un autre siecle, les hommes ont de la peine à s'en assurer; & il n'y a rien que l'on se persuade plus difficilement que la félicité d'une autre vie après celle-ci. Les prophanes s'en moquent, les ignorans ne savent qu'en croire, les gens de bien même quelquefois en doutent, & sentent sur ce sujet des inquietudes qui les travaillent; & jamais nous n'aurions pu avoir un vrai repos d'esprit sur cet article important, si le même Dieu qui nous regenere n'avoit eu soin de suvenir à nôtre infirmité de ce côté-là, nous en donnant des assurances si fortes, que ceux qui ont part à sa grace ne peuvent manquer de vaincre les doutes qu'ils peuvent avoir là-dessus. Car il leur donne non seulement sa parole pour sûreté, non seulement ses promesses pour confirmation, non seu-

lement ses sacremens pour sceaux & pour gages : mais il leur donne son Esprit pour Arrhe de leur bonheur avenir , afin que l'ayans effectivement en eux-mêmes, ils soient entièrement persuadez d'une vie dont ils sentent déjà les commencemens dans leur ame, & dont ils goûtent par avance les delices inenarrables.

C'est l'heureuse verité que Saint Paul nous enseigne maintenant dans nôtre texte. Il nous avoit déjà dans le verset precedent representé le Saint Esprit, comme un Sceau, qui nous assure de nôtre salut. Mais non content de cette comparaison, il a voulu en ajouter une autre encore plus forte, & qui encherit beaucoup par dessus celle-là, en nous le proposant comme un Arrhe qui nous engage l'Heritage éternel, & qui nous en met le titre, le droit & une partie même du bien entre les mains; *Lequel*, dit-il, c'est-à-dire, lequel Esprit, est *l'Arrhe de nôtre heritage, jusqu'à la redemption de la possession acquise, à la louange de sa gloire.* Autant que vous entendez ici de mots, autant y a-t-il de choses grandes & importantes; un heritage éternel & incorruptible, un Arrhe de cet admirable heritage, une possession acquise, une redemption de cette possession bienheureuse, une gloire divine, & une louange de cette gloire immortelle : voilà autant d'idées merveilleuses qui nous sont presentées en cet endroit. Il ne seroit pas possible

sible d'expliquer exactement toutes ces choses dans une seule action, c'est pourquoy nous nous contenterons aujourd'hui des deux premières, en vous parlant seulement de l'Heritage & de l'Arrhe qui nous en est donné.

Ce sont les deux points que nous allons traiter avec l'assistance de ce même Esprit, qui sert de sujet au texte de Saint Paul & à nôtre meditation.

Il n'y a rien de plus ordinaire dans l'Escriture, que de nous représenter la vie éternelle & la gloire du Ciel, comme un heritage. Et certainement c'est avec beaucoup de raison. Car l'heritage est proprement le bien, qui vient aux enfans, ou à leur défaut aux plus proches parens, par la seule raison de la proximité qu'ils ont avec celui dont ils heritent. C'est justement de cette maniere que la vie éternelle nous regarde & nous appartient, parce que nous sommes enfans, que Dieu est nôtre Pere, qu'il nous a honorez de son adoption, & qu'il nous reconnoît pour être de sa famille. Saint Paul nous l'insinuë aussi en termes formels, dans le huitième chapitre de son Eptre aux Ro-<sup>vers. 17.</sup> mains, où ayant dit que par l'Esprit d'adoption qui nous est communiqué sous l'Evangile, nous sommes enfans de Dieu, il ajoute, & si enfans, donc heritiers; heritiers de Dieu, & coheritiers de nôtre Seigneur J E S U S - C H R I S T : & de même au quatrième des Galates; Si tu es fils, dit-<sup>vers. 7.</sup> il,

il, aussi es-tu heritier de Dieu par **CHRIST**.  
 Voilà proprement, Mes Freres, ce qui nous donne le droit à la vie & à la felicité celeste, la seule qualité d'enfans. Car ce n'est point que nous l'aquerions par nos œuvres, que nous la gagnions par nos services, que nous l'achetions par le prix de nos merites; point du tout, mais c'est que nous avons le bonheur d'être enfans, par l'adoption gratuite & misericordieuse de nôtre Dieu, qui a voulu en nous adoptant nous faire part de son heritage éternel. Ce n'est donc point en qualité d'aquisiteurs que nous pouvons pretendre à la vie des bienheureux. C'est simplement en qualité d'enfans, & par consequent nôtre droit n'est point fondé sur nos merites; mais sur la seule adoption de Dieu, qui procede de sa pure grace. C'étoit la remarque expresse que faisoit autrefois Saint Chrysostôme: Pourquoi est-ce, disoit-il, que l'Apôtre appelle le ciel un heritage? C'est pour nous montrer que nul n'obtient le Royaume celeste par ses œuvres. Car comme l'heritage depend du bonheur & non du mérite, il en est de même en cette matiere: nul ne sauroit montrer, ajoute-t-il, une forme de vie & de conversation assez exquisite pour être digne du Royaume; le tout procede du don de Dieu. Ainsi parloit cette bouche d'or, qui ne pouvoit jamais s'exprimer plus fortement contre le merite en faveur de la grace, à qui nous devons  
 uni-

uniquement nôtre salut. Car en effet, pourquoi un enfant herite-t-il de son pere ? est-ce parce qu'il est bienfait ? est-ce parce qu'il est sage , savant ou spirituel , ou brave & genereux ? ou bien est-ce parce qu'il a fait de belles actions , & rendu de grands services à son pere ? Nullement , mais c'est purement parce qu'il est son fils ; que cette qualité seule lui donne le droit de succession à l'heritage. Puis donc que les Fideles sont les heritiers de Dieu , il s'ensuit évidemment qu'ils ne parviennent pas à la possession du Ciel à cause de leurs bonnes œuvres : mais seulement parce qu'ils sont enfans , & que Dieu a daigné les adopter en J. CHRIST. Comment en douter quand on considere ceux qui meurent dans l'âge de l'innocence , & avant l'usage de la raison ? Car on ne peut nier que plusieurs d'entr'eux ne soient recueillis dans le ciel ; & tout le monde demeure d'accord que quand ils ont reçu le Batême , l'entrée leur est ouverte dans les tabernacles éternels. Je demande donc en vertu de quoi ces petites & innocentes creatures sont renduës participantes de la vie éternelle ? Est-ce à cause de leurs merites & de leurs œuvres ? mais ils n'ont jamais fait ni bien , ni mal , l'âge & la nature les en rendoient entierement incapables. Il faut donc que ce soit par le seul titre de l'adoption divine , comme vous voyez qu'un enfant dans les langes & dans le berceau , & lors même qu'il



qu'il est encore renfermé dans les entrailles maternelles, est déjà reconnu pour héritier, sans aucun droit que celui qui est inséparablement attaché au nom de fils. C'est ainsi que nous vient l'héritage des enfans de Dieu.

Il est vrai, Mes Freres, qu'on ne doit pas ici s'imaginer un héritage tout pareil à celui des hommes. Car parmi les hommes il faut que le pere meure afin que le fils recueille sa succession, & qu'il entre en possession de son bien. Mais ici le Pere ne meurt jamais, puisque c'est Dieu qui est l'Eternel. & le vivant aux siècles des siècles. Au contraire ce sont les enfans qui meurent, afin d'entrer en possession du bien de leur Pere. Car c'est par la mort que les Fideles sont rendus actuellement jouissans du patrimoine celeste. C'est donc un héritage sans succession. Il faut y reconnoître cette difference d'avec les héritages humains, qui passent de pere en fils, & de generation en generation, par le changement inevitable que la mort cause entre les hommes. Mais au reste il a ceci de commun, que comme l'héritage est le bien du pere venant en la main du fils; de même l'héritage dont parle ici nôtre Apôtre, est proprement le bien de Dieu destiné à ses enfans. Le bien de Dieu ! jugez par là quel il doit être ; que la qualité du Pere vous fasse penser quelle est la valeur du patrimoine, & l'excellence de l'héritage :

ge :

ge: car Dieu est le maître & possesseur incommutable de tous les tresors, de toutes les grandeurs, de toutes les couronnes & de toutes les gloires du ciel. Et peut-être est-ce particulièrement par cette raison d'une possession ferme & assurée, que la vie du ciel porte le nom d'heritage; car parmi les Israélites les heritages ne se pouvoient jamais perdre, ils avoient cela de commun avec le domaine des Rois, qu'ils étoient inalienables. On pouvoit bien les engager pour quelque tems; mais la propriété en demuroit toujours à leurs premiers maîtres, & la possession leur en revenoit nécessairement au tems du jubilé, c'est-à-dire, au bout de cinquante ans pour le plus tard. C'étoit pour signifier que dans la Canaan celeste le bonheur sera véritablement inalienable, qu'il ne nous abandonnera jamais, & que rien ne nous en pourra priver: car le jubilé y sera perpetuel & sans intervalle, par consequent tout tems y sera un tems de propriété incommutable: la possession du bien y sera fixe & permanente, sans qu'aucun accident en puisse jamais interrompre la jouissance. Ici bas les biens sont dans une vicissitude perpetuelle, ils vont & viennent sans cesse, comme les flots de la mer. Ils ne font que changer de main; & l'on trouveroit plutôt le secret jusques ici inconcevable, de fixer le mercure, que d'arrêter les biens du monde dans une maison, parce que quand on feroit par  
tou-

toute la terre une Loi pareille à celle des Hebreux, qui assûroit la propriété des heritages, & les faisoit revenir à leurs possesseurs dans un demi siecle, les guerres qui sont des mouvemens inevitables dans le genre humain confondent, renversent & aneantissent tellement toutes choses dans la vie civile, que l'on ne reconnoît plus rien dans les lieux, où elles ont fait leurs grands & épouvantables ravages; & l'on voit même que dans la Judée les maisons y changeoient comme ailleurs, que les plus riches, les plus grandes & les plus puissantes y tombaient avec le tems dans la pauvreté, & dans la bassesse, puisque celle de David même, l'un des plus grands Rois qui ait jamais monté sur le trône, se trouvoit reduite du tems de nôtre Seigneur à un Charpentier. Il n'y a que le ciel, où il faille se promettre une possession constante. Par tout ailleurs les biens ne sont que des engagements à tems; ils peuvent nous quitter dans un tournemain, & Salomon même leur donne des ailes, comme à des oiseaux, parce qu'ils s'envolent tout-d'un-coup, & bien souvent même lorsque nous y pensons le moins. Mais dans le ciel il n'y a rien à craindre, le bien y est sans peril, parce qu'il y est sans variation, sans changement & sans fin. C'est donc là seulement que se trouve le vrai heritage. Et c'est avec raison que Saint Paul l'apelle nôtre heritage, parce que nous n'en avons & n'en

n'en saurions avoir ailleurs. Tout autre bien que celui du Ciel n'est point heritage ; ce n'est que bail à ferme, ce n'est que du bien à louage, ce n'est qu'usufruit, ce n'est qu'une jouissance de quelques années dont on peut être depossédé & mis dehors en un matin. Mais le ciel est proprement un heritage sur lequel nous pouvons faire fond, & nous assurer d'une possession : & non seulement d'une possession ; mais d'une félicité perpétuelle, puis qu'on y trouve en tout tems une pleine & abondante moisson de joye, de plaisirs, de gloire & de richesses éternelles. O précieux & inestimable heritage ! que bienheureux sont ceux qui te possèdent, & qui ont changé les biens vains, caduques & inquiets de ce monde, avec la beatitude admirable que tu fais goûter dans les lieux celestes ! C'est de ce merveilleux heritage que Dieu a voulu nous donner un Arrhe, pour nous en assurer pleinement, en nous communiquant son Esprit, qui, comme le dit ici nôtre Apôtre, est l'Arrhe de nôtre heritage : c'est ce qu'il nous faut considerer maintenant. ●

// Partie

Vous savez tous ce qu'on entend par un Arrhe, c'est une partie du prix dont l'acheteur est convenu avec le vendeur, & qu'il lui paye par avance, en attendant qu'il fournisse la somme entiere; de sorte que c'est un terme emprunté de la marchandise & d'unegocce, comme en effet on remarque que ce

mot est Phenicien. Et comme les Pheniciens ont été les premiers Marchands & les premiers navigateurs du monde, ce sont eux qui ont porté ce mot chez les Grecs, & des Grecs il a passé chez les autres nations. Il est vrai qu'il ne faut pas trop presser ici la signification de ce terme. Car il s'agit en cet endroit d'un Arrhe que Dieu nous donne. Puis donc que l'Arrhe est ce que l'acheteur baille pour assurance au vendeur, il faudroit à ce compte que Dieu nous donnant les Arrhes fût l'acheteur, & nous les vendeurs : ce qui, comme vous voyez, ne se peut pas dire. Car Dieu ne peut rien acheter des hommes. Nous recevons tout de lui, & lui rien de nous : nous ne saurions lui rien vendre ni lui rien donner. Car il possède universellement toutes choses, & nous n'avons que ce que sa grace & sa liberalité nous accordent : nôtre bien ne monte point jusqu'à lui. C'est de lui au contraire que tout bien descend sur nous. Et si nous lui presentons quelque chose, comme nôtre foi, nôtre charité, nôtre repentance, nos prieres, nos louanges, nos actions de grace & nos bonnes œuvres, c'est lui-même qui nous donne ces biens ; & nous ne les renvoyons à lui, que parce qu'il les a mis premierement en nous, comme les miroirs ne reflechissent que les rayons qui leur sont venus du soleil. Comparaison d'autant plus juste, que ce n'est pas proprement le miroir qui

qui reflechit les rayons & les fait remonter en haut ; mais ce sont les rayons qui se reflechissent eux-mêmes à la rencontre du corps solide qui les reçoit : aussi ce n'est pas tant nous qui renvoyons vers Dieu les rayons de sa grace , que c'est Dieu lui-même qui les fait retourner vers lui, par une suite continuë de cette même grace salutaire qui remonte vers son principe. Pourquoi donc l'Apôtre s'est-il servi du mot d'Arrhe, puisque Dieu ne pouvant jamais être acheteur, ne sauroit aussi proprement donner d'Arrhes aux hommes? C'est, Mes Freres, que si ce premier raport ne se rencontre pas entre les Arrhes & l'Esprit, il y en a deux autres qui servent de fondement à cette comparaison : l'un c'est que l'Arrhe se donne pour ratifier le marché , & pour l'assurer : de même le Saint Esprit nous est donné pour nous assurer de l'Heritage éternel & incorruptible : car cet Heritage étant absent, étant caché à nos yeux, étant réservé pour une autre vie , jamais nous n'en aurions eu de certitude, si Dieu n'y avoit pourvu par quelque chose de present & de sensible : c'est pourquoi il nous donne son Esprit, dont l'admirable efficace venant à se deployer dans nos ames, y engendre une ferme assurance de ce bonheur à venir ; & c'étoit pour cela même que Saint Paul dans le verset precedent disoit, que nous sommes scélez du Saint Esprit. Car l'usage des sceaux est d'as-

surer & de ratifier les choses. Et l'on ne peut  
 ici assez admirer la sagesse de ce Saint Apôtre,  
 dans l'emploi qu'il a fait de ces deux termes  
*de Sceau & d'Arrhe* : car c'est pour rendre  
 l'assurance du Fidele complete en toute ma-  
 niere, tant à l'égard du passé qui comprend  
 les graces déjà reçues ou ottroyées, qu'à l'é-  
 gard de l'avenir, qui a pour sujet l'heritage  
 & la vie celeste, parce que le sceau regarde  
 particulièrement le passé & le present : au  
 lieu que l'Arrhe regarde proprement l'avenir.  
 Car on ne scéle les graces que quand elles  
 sont accordées : on ne scéle les arrêts que  
 quand ils sont rendus & prononcez : on ne  
 scéle les contrats que lors que toutes les  
 clauses en sont signées. Mais pour les Ar-  
 rhes on les donne quand la marchandise est  
 encore à livrer, & qu'on en attend la posses-  
 sion. C'est cette difference que l'Apôtre a  
 considerée en ce lieu. Il nous represente  
 le Saint Esprit comme un Sceau & comme  
 un Arrhe ; comme un sceau, parce qu'il nous  
 assuré le passé, nôtre élection, nôtre voca-  
 tion, nôtre adoption, nôtre justification. Il  
 nous assure que nôtre paix est faite avec  
 Dieu, que nos pechez nous sont pardonnez,  
 que nôtre grace est enterinée dans le Con-  
 seil de la misericorde éternelle : qu'il n'y a  
 plus de condamnation pour nous : & il nous  
 rend temoignage que nous sommes enfans  
 de Dieu. Comme un Arrhe il nous assû-  
 re de l'avenir, & nous donne une pleine  
 cer-

certitude de nôtre glorification dans le ciel.

Comment donc après cela s'obstiner à maintenir que le doute & l'incertitude du salut soit du devoir du Fidele, en soutenant qu'il doit toujours être dans la defiance de son état & de son bonheur? Quel est donc ce Sceau, quel est cet Arrhe dont nous parle ici Saint Paul; si le Fidele ne peut jamais s'assurer qu'il est adopté, qu'il est justifié, qu'il est reçu en grace, qu'il est du nombre des enfans & des bienaimez du Pere celeste? Qu'est-ce donc que le Saint Esprit lui scéle, puisque ce Sceau interieur ne lui peut ratifier autre chose que la grace & le pardon de son Dieu? De même si le Fidele ne peut jamais s'assurer d'avoir part à la vie & à la beatitude des saints glorifiez, comment donc le St. Esprit est-il l'Arrhe de nôtre heritage? Il est l'Arrhe de nôtre heritage; il nous assure donc infailliblement & indubitablement le ciel: comme un Arrhe donné & reçu assure la chose pour laquelle il est baillé. Et encore cet Arrhe de l'Esprit doit être beaucoup plus certain que ceux qui ont cours dans le commerce du monde; parce que c'est un Arrhe venant de Dieu qui est éternel, fidele, immuable, invariable, & qui tient constamment ce qu'il a promis. Dieu nous donneroit-il un Arrhe, pour nous tromper? S'il ne peut manquer à sa parole, qui est plus ferme que les cicux



*Estius sur  
ce lieu.*

& la terre, combien moins à son gage, qui rend encore sa parole plus solennelle & plus authentique. Que peuvent répondre à cela les Docteurs du doute? C'est, disent-ils, que nous ne savons pas si nous avons le Saint Esprit dans nos ames, & par conséquent nous n'en pouvons pas retirer d'assurance de notre salut. O réponse vraiment étrange, & qui ne peut proceder que d'un aveuglement, ou d'une préoccupation pényable! Quoi? nous ne savons pas si nous avons le Saint Esprit, & comment donc peut-il être l'Arche de notre heritage, si nous ne savons point qu'il soit en nous? Peut-on bailler des Arches à quelqu'un sans qu'il le sache? Et pourquoi Dieu nous donne-t-il cet Arche, si ce n'est pour nous assurer le bien éternel, dont il a dessein de nous mettre un jour en possession? Et comment nous en assurer par cet Arche, si nous ne savons pas que nous l'ayons? Ne vaudroit-il pas autant que Dieu dans le dessein de nous assurer de l'Heritage celeste, ne nous baillât rien, que de nous donner une chose, dont nous ne puissions jamais avoir de connoissance, ni de sentiment? N'est-il pas vrai encore que Saint Paul en disant que le Saint Esprit est l'Arche de notre heritage, a voulu proposer aux Fideles une matiere de consolation & de joye? Mais quelle joye, quelle consolation pourront-ils recueillir de là, s'ils sont toujours dans l'incertitude d'avoir le Saint Esprit, ou non?

Non ? Ne leur seroit-ce pas plutôt un sujet de trouble, d'inquietude, & de crainte ? Enfin n'est-ce pas un égarement manifeste de dire, que nous ne pouvons savoir si nous avons le Saint Esprit ? Un homme qui vit sçait parfaitement qu'il est en vie ; un homme qui voit sçait constamment & certainement qu'il jouit du benefice de la vuë ; un homme qui marche ne doute point qu'il ne soit en action & en mouvement. Et le St. Esprit produiroit-il en nous la vie spirituelle & celeste, sans que nous le fussions ? Nous seroit-il voir la lumiere de la verité & de la grace, sans que nous nous en aperçussions ? Nous seroit-il marcher dans les voyes de Dieu, & dans le chemin du salut, sans que nous pussions dire si nous remuons, ou si nous sommes immobiles ? Cet admirable Esprit qui est l'ame de nos ames, l'Esprit de nos esprits, la vie de nôtre vie, seroit-il en nous pour nous éclairer de ses lumieres, pour nous enflâmer de ses flâmes ; nous rempliroit-il de la vertu sanctifiante, qui change les hommes par une transformation merveilleuse, sans que nous le connaissions ? Non, non ; il n'est pas possible qu'il habite & qu'il agisse en nous, sans nous donner un vif sentiment de son action salutaire & vivifiante. Je sçai à qui j'ai cru, disoit Saint Paul ; & par qui avoit-il cru ? e'étoit sans doute par l'assistance & par l'efficace du Saint Esprit ; puis que sans lui nul ne sauroit croire d'une

foi justificante. Il savoit donc qu'il avoit cru par le Saint Esprit : & par consequent il savoit qu'il avoit le Saint Esprit. Et afin qu'on ne s'imagine pas que ce fût un privilege particulier à ce grand Apôtre, qui avoit été ravi dans le troisiéme ciel; Saint Jean parlant de tous les Fideles en general dit, Par ceci connoissons-nous que nous demeurons en Dieu, & Dieu en nous; parce qu'il nous a donné de son Esprit: nous le connoissons, dit ce bienaimé Disciple; nous ne l'ignorons donc pas; nous n'en sommes donc pas dans le doute: mais nous en avons une connoissance certaine, qui nous remplit d'esperance, de tranquillité & de paix. C'est pour cela que Dieu nous donne cet Arrhe de l'Esprit, afin que sa possession nous fasse attendre avec assurance le grand & éternel salut qui nous est promis, pour dire avec le Patriarche Jacob à Dieu: J'ai attendu ton salut.

Le second raport qui se trouve entre l'Arrhe & le Saint Esprit, est que comme l'Arrhe est non seulement une assurance du paiement; mais que de plus il en fait une partie, & que c'est la premiere chose qui entre en compte quand on vient à payer le reste de la somme: aussi le Saint Esprit habitant dans nos cœurs, ne nous assure pas seulement le salut, mais même il en fait une partie; c'est le commencement de la vie & de la félicité éternelle que nous esperons dans le ciel;

c'en

c'en est un avantgoût, c'en est un échantillon qui nous en fait pressentir l'excellence & la merveille. Car cette lumiere celeste qui reluit dans nos entendemens quand nous connoissons le vrai Dieu, & celui qu'il a envoyé **JESUS-CHRIST**, est un rayon de cette lumiere éclatante qui brille dans le Paradis, & qui remplit les Saints bienheureux des plus hautes & des plus admirables connoissances. Cette sainteté commencée, qui s'ébauche ici bas dans nos ames, est la premiere couche de cette sainteté parfaite & accomplie qui rend les justes de la haut semblables aux Anges. Cette consolation dont nous jouissons dans nos consciences, par l'habitation du Saint Esprit; cette paix de Dieu qui surmonte tout entendement; cette joye inenarrable & glorieuse, que l'on ressent en croyant comme il faut en **JESUS-CHRIST**, est un commencement de cette éternelle & ravissante paix que Dieu nous garde dans les lieux célestes, & de ces plaisirs ineffables qui se goûtent dans la contemplation de sa face. *Phil. 4:7.*

Et ici, Mes Freres, il faut remarquer la difference qui se trouve entre l'Arrhe & le gage; car le gage ne tient lieu que d'assurance du paiement, d'où vient qu'on le retire quand on vient à payer la somme: mais l'Arrhe est tout ensemble & assurance & partie de la somme accordée; c'est pourquoi on ne la retire point; mais on compte dessus.

fus. Telle est proprement la difference qui se rencontre entre JESUS-CHRIST & le Saint Esprit, JESUS-CHRIST est le gage simplement de nôtre salut. Il nous l'affure, il nous en doit rendre certains. Car il est allé au ciel, comme avant-coureur pour nous, afin de nous y preparer nos places : & ce qu'il y est monté, ce qu'il y est assis à la droite de Dieu son Pere, ce qu'il y regne maintenant au milieu des Anges, nous est un gage infallible de nôtre glorification avec lui dans ce bienheureux sejour, d'où vient que l'Apôtre ne fait point difficulté d'affirmer que déjà nous sommes ressuscitez avec lui, que déjà nous sommes assis avec lui dans les lieux celestes, à cause de la certitude de l'évenement. Mais le Saint Esprit nous est gage & Arrhe tout ensemble, parce qu'il fait reellement & effectivement une partie de nôtre salut, par l'image de Dieu qu'il retrace en nous & qu'il renouvelle de jour en jour, en connoissance, en justice, & en sainteté. C'est la premiere partie du salut : ce sont les premices de l'Esprit, comme parle ailleurs nôtre Saint Apôtre ; les premices de cette grande & riche moisson, qui se doit faire un jour dans la vraye terre des vivans. C'est la grappe d'Escol, la grappe merveilleuse de raisin que Dieu nous envoie ici bas dans le desert de ce monde ; & que nôtre foi & nôtre esperance, comme deux espions celestes nous apportent par

avan-

Rom. 8:  
22.

avante, pour nous faire juger de la bonté & de l'excellence de la Canaan d'enhaut. C'est, comme a très-bien dit un Ancien, un Paradis avant le Paradis. Car, comme la gloire n'est autre chose qu'une grace achevée & accomplie, aussi la grace est proprement une gloire commencée. Et comme à mesure qu'on polit un marbre ou un miroir, à même mesure il devient clair & luisant: aussi en même tems qu'une ame se polit & se perfectionne par la sainteté, en même tems elle se rend glorieuse, & commence en elle l'éclat de cette admirable splendeur, qui la doit rendre un jour toute rayonnante dans le ciel. C'est pourquoi l'Écriture parle de nôtre salut, comme d'une chose présente, parce que nous en possédons déjà une partie dès ce monde. Vous êtes sauvés, vous êtes sauvés par grace, dit St. Paul; & Saint Jean, Qui a le Fils il a la vie; & Jésus lui-même dit, que qui croit en lui, a déjà la vie éternelle: car il a le St. Esprit, qui est le commencement de cette vie bienheureuse, & l'Arche de nôtre heritage, en attendant que Dieu lui en donne l'entière possession.

Eph. 2: 8:  
1 Jean  
5: 12.  
Jean 3:  
36:

Enfin il y a encore une reflexion à faire sur les termes de nôtre Apôtre, c'est que parlant du Saint Esprit dans nôtre texte, il s'en exprime en première personne, Il est l'Arche, dit-il, de nôtre, nôtre Heritage, au lieu que dans le verset précédent il parloit

loit en seconde personne, *vous*, vous avez été scélez du Saint Esprit. Pourquoi cela? c'est, Mes Freres, de peur qu'on ne s'imaginât qu'il y eût en ceci de la difference entre les Juifs & les Gentils, qu'autre fût l'esprit des uns, & autre celui des autres. Car en ce tems-là on avoit toutes les peines du monde à croire que la condition de ces deux sortes d'hommes, qui par le passé avoient été si inégalement traitez de Dieu, fût devenue toute pareille, toute semblable sous l'Évangile. Non, dit St. Paul, il n'y a plus maintenant d'inégalité, ni de difference; le même Esprit, dont vous êtes scélez, vous Ephesiens, qui êtes du nombre des Gentils, est le même qui nous est donné pour Arrhe de nôtre Heritage à nous autres Juifs. C'est un même Esprit dans les uns & dans les autres. Auparavant c'étoient deux esprits infiniment dissemblables, qui agissoient dans ces deux peuples. Car l'esprit des Gentils étoit un esprit d'erreur, d'infidelité, & d'idolatrie: mais celui des Juifs étoit l'Esprit de verité & de connoissance de l'Éternel. Les uns étoient conduits par l'Esprit de Dieu, qui les menoit dans le chemin du salut, les autres étoient poussez par l'esprit de Satan qui les égaroit dans les voyes de l'ignorance, & les precipitoit enfin dans la perdition éternelle. Et de la diversité, ou plutôt de la contrariété de ces esprits naissoient entr'eux des haines furieuses & implacables.

Car

Car les Juifs ne pouvoient souffrir des Gentils; ils ne les regardoient qu'avec horreur, comme des excommuniez, & comme des ames damnées. Ils faisoient un crime de manger avec eux. Ils s'estimoient pollus & souillez quand ils avoient seulement touché à leur habit dans la ruë, & ils se lavoient au retour dans leurs maisons. Ils ne croyoient pas pouvoir dire de plus grande injure à un homme, que de l'apeller Gentil. Et le titre ordinaire qu'ils leur donnoient étoit celui de chiens: ne les considerant non plus que ces animaux immondés, qui étoient si particulierement rejettez de Dieu, & dont le prix même lui étoit en abomination. Mais par l'établissement de l'Evangile, qui venoit embrasser tout l'Univers, & ne faire qu'un seul corps de tous les enfans d'Adam, cette inimitié, cette division fut abolie, parce qu'on ne vit plus qu'un même Esprit sur le Juif & sur le Gentil, pour n'avoir plus que les mêmes sentimens, même foi, même esperance, même vocation. Le même Esprit qui scéloit les uns, marquoit les autres pour leur imprimer à tous un même caractère, c'est-à dire, l'image d'un même Dieu & d'un même Sauveur. Le même Esprit qui étoit donné pour Arrhe aux uns, en servoit aussi aux autres, parce qu'ils étoient tous appellez à la possession d'un même Heritage, qui étoit l'Heritage de Dieu leur Pere commun. Car, dit nôtre Apôtre, il y a un seul Corps

*Eph. 4:4*  
&c.



& un seul Esprit: un seul Seigneur, & un seul Pere de tous.

Benissons Dieu à jamais, Mes Freres, de cette grande faveur qui nous a rendus participans des biens éternels, & qui nous met en état de les posséder pleinement un jour. Benissons-le de toutes les puissances de nos ames, quand nous pensons à cet Heritage, & à cette Arrhe dont l'Apôtre vient de nous parler. Car ce sont les deux plus excellentes graces de Dieu, l'une pour la vie presente, & l'autre pour celle qui est avenir. Premièrement donc, que la consideration de cet Heritage qui nous est promis soit nôtre consolation & nôtre joye. Car voyez, je vous prie, Fideles, vous qui prenez peine de vous conduire par les sentimens de l'Esprit de Dieu, voyez quelle est l'excellence de vôtre condition: voyez quelle est la grandeur de vôtre partage. Vous semble-t-il peu de chose d'être gendre du Roi? disoit autrefois David: mais combien est-ce davantage d'être heritiers du Roi des Rois, & du Souverain de tous les Monarques? Que le monde en pense ce qui lui plaira; qu'il meprise tant qu'il voudra les Fideles, il est certain qu'il n'y a rien qui aproche de leurs avantages, & de leur bonheur. Ames Chretiennes qui faites de la sainteté vôtre amour & vôtre étude, que vous êtes heureuses ayant pour vôtre heritage le ciel avec toutes ses felicitez & toutes ses gloires! Manquez-

quez-vous maintenant des biens & des richesses de la terre? ne vous en mettez pas beaucoup en peine, vous avez un heritage qui vaut mieux infiniment, & où des richesses incomparablement meilleures vous sont réservées, des tresors incorruptibles, où la rouille ni les voleurs ne peuvent rien, & qui mettent ceux qui les possèdent dans la source même de tous les biens. Manquez-vous des honneurs & des dignitez du siecle? ô Chretiens, vous en avez de plus grands, plus solides & plus durables dans cet heritage celeste qui vous attend. Car il fait autant de Rois de ceux qui y ont part: il met à tous la couronne sur la tête; il les élève sur le trone de Dieu même pour commander à tout l'Univers, & tenir toutes les creatures assujetties sous leurs piez. Manquez-vous des plaisirs & des voluptez du monde? n'en soyez point affligé, Fideles, & n'en concevez point d'ennui; un heritage vous est préparé si plein de delices, qu'il y en coule des fleuves entiers. Et si le monde est pour vous une vallée de larmes & de misere: cet heritage est un sejour éternel de contentement & de joye; & où toute larme sera heureusement essuyée de vos yeux; & où la vie ne sera plus qu'un plaisir infini, sans interruption, & sans mélange d'aucune tristesse. Consolez-vous donc, pauvres, par la consideration de cet heritage: vous ne sauriez être pauvres, ayans une portion si avantageuse, qui vaut

mieux

micux que toutes les possessions de la terre. Rejouïſſez-vous, ô affligez, dans la pensée de cet heritage: vous ne sauriez être malheureux, ayans un bien si inestimable. Nous tous en general soyons joyeux dans cette glorieuse esperance, considerant que nôtre salaire est grand dans le ciel. Quand nous n'aurions rien ici bas, pourvu que nous soyons heritiers de Dieu, cela suffit pour nous rendre bienheureux; & avec ce riche & magnifique heritage, quand même nous serions privez de tout le reste, nous pouvons bien dire que nous avons la bonne part, *2f. 16:6.* que nos cordeaux sont tombez dans des lieux agreables, & que le plus beau de l'heritage est échu dans nôtre lot.

Chers Freres, c'est ce noble & precieux heritage qui doit être l'objet de nos soins, & de nos desirs. C'est là que nous devons aspirer; c'est là que nous devons élever nôtre ambition; c'est là que nous devons attacher nôtre avarice, & dont nous devons faire nos principaux interêts. Laissons aux hommes du monde, dont le partage est en cette vie, l'amour de leurs heritages terriens & perissables, pour nous qui sommes les enfans de Dieu pensons sur tout à nôtre heritage celeste. Laissons aux Egyptiens leurs aux, leurs oignons, & leurs potées de chair, comme parle l'Écriture; pour nous qui sommes les Israélites de Dieu, recherchons sur tout le lait & le miel, les delices & les felicitez de la Canaan d'enhaut. Glorifiez-

**VOU**

vous, mondains, de vos heritages, ayez des terres riches, spacieuses, & abondantes; des maisons superbes, des jardins delicieux, & de beaux lieux de plaisance: élargissez vos granges, & remplissez vos greniers. Promenez-vous fierement, comme Nabucadnosor dans vos palais, & foulez avec orgueil le marbre & le jaspe de vos bâtimens somptueux. Pour nous, nous nous glorifierons d'un autre heritage, en comparaison duquel tous les vôtres ne sont que de la fange, & de la poussiere. Peres, c'est cet heritage qu'il faut tâcher de laisser à vos enfans, en les acheminant de bonne heure vers le ciel, en les consacrant au Dieu qui vous y appelle, en les instruisant dans sa connoissance, en les nourrissant dans sa crainte, en les formant à son service, pour les rendre ainsi avec vous heritiers de sa grace & de sa gloire. Il vaut mieux que vous leur laissiez moins de terres, que vous leur acqueriez moins de rentes, que vous leur amassiez moins d'argent, & que vous les mettiez en état d'heriter un jour cette bienheureuse vie, sans laquelle tous leurs autres biens ne les sauroient empêcher d'être éternellement miserables. Hommes, c'est ce pretieux heritage qu'il vous faut principalement estimer. Ne vous attendez pas tellement à la culture de vos terres, ou de vos vergers, ou à l'augmentation de vos revenus, que vous ne songiez sur tout à ce fond d'éternité, qui pour un grain vous en rapportera cent; puis

1 *Rois*  
21: 3.

que la moindre de vos bonnes œuvres sera récompensée d'une admirable abondance de félicité & de joye. Enfin, Mes Freres, c'est ici un heritage que nous devons preferer à toutes choses, & où nous devons tenir inviolablement la maxime de Naboth, qui disoit, A Dieu ne plaise que je quitte l'heritage de mesperes. Je vous prie, si cet homme estimoit tant une possession temporelle, qu'il aimait mieux s'exposer à l'indignation de son Roi, se résoudre même à la mort, que de l'abandonner, ou de l'échanger, seulement parce qu'elle lui étoit venue de ses peres & de ses ancêtres; quelle affection ne devons-nous point avoir pour un heritage éternel, que nous tenons de notre Pere celeste? Serions-nous si lâches & si miserables, que de le perdre volontairement par des considerations terriennes, ou de l'échanger avec les biens frivoles du monde? Ne devons-nous pas le conserver aux depens même de notre vie, puis que si le dessein de le retenir nous exposoit à la mort, cette bienheureuse mort ne feroit que nous mettre plutôt dans la possession de ce pretieux heritage, que nous attendons?

Voilà les sentimens, voilà les dispositions que doit produire en nous l'esperance de cet heritage divin. Qu'est-ce ensuite que nous devons recueillir de la consideration de cette Arrhe qui nous en est donnée dès cette vie? C'est, Mes Freres, que nous devons avoir un soin extraordinaire de la sainteté, puis que c'est proprement par elle que le St. Esprit est l'Ar-

rhe

the de nôtre heritage. Car ce n'est pas comme Esprit de science, ou comme Esprit de prudence, ou comme Esprit de prophetie, ou comme Esprit de guerisons & de miracles qu'il nous scelle la vie éternelle: mais c'est comme Esprit de sainteté; puis que sans la sanctification nul ne peut voir le Seigneur. O hommes! reconnoissez combien la sainteté doit être précieuse; avec combien d'ardeur vous la devez embrasser. Vous voyez tous les jours dans le monde que l'esperance incertaine de quelques biens fait subir toute sorte de travaux, se hasarder aux plus grands perils, renoncer aux plus doux plaisirs de la vie, se résoudre à des emplois onereux, & à des professions incommodés, se jeter même dans les occasions les plus furieuses, les plus meurtrieres, & les plus sanglantes. Et voici un exercice, où non seulement l'esperance est certaine & infaillible: mais qui est lui-même une avance, une partie d'un bien éternel & infini. Dès cette vie la sainteté est un bien incomparable. Elle perfectionne nôtre nature, elle embellit nos ames, elle purifie nos esprits, elle nous donne des lumieres & des connoissances excelentes, des joyes solides, des consolations merveilleuses, un repos inexprimable, & des douceurs interieures, qui passent tout ce qu'on s'en peut imaginer. Elle nous delivre des remords & des reproches de la conscience, de la honte des mauvaises actions, du tumulte & de l'embarras des passions criminelles, des frayeurs de l'a-

venir, de l'aprehension de la mort & de la crainte des Enfers. Mais outre cela elle nous assure le Paradis, & elle nous en rend la possession aussi certaine que si nous en avions déjà les couronnes entre les mains. Pense bien à ceci, ô homme, considere que la sainteté est l'Arrhe de l'Heritage incorruptible de gloire; qu'autant de bonnes œuvres que tu fais; sont autant de nantissemens, s'il est permis de parler ainsi, de l'éternité bienheureuse. Qu'au contraire autant de crimes que tu commets, sont d'autant d'Arrhes de l'Enfer, & de gages de la damnation éternelle. Y a-t-il donc à hesiter & à balancer sur le parti que tu dois prendre? Car regarde ce que tu gagneras par le crime; des biens peut-être, des honneurs, des plaisirs, je l'avouë. Mais ces biens, ces honneurs, ces plaisirs, seront des arrhes du Diable, dont il te payera en fausse monnoye, en ce monde, & qu'il retirera en peu de tems, pour achever de te payer par des tourmens éternels, qui te feront maudire à jamais & les arrhes, & celui qui te les aura baillées, & toi même, qui auras été si aveugle & si impertinent que de les prendre. Mais si par une bonne & sainte vie tu suis les mouvemens de l'Esprit de Dieu, qu'est-ce qu'il arrive par là? C'est que le ciel t'est hypotequé, l'heritage des Bienheureux t'est engagé: tu t'acquier un droit certain sur lui; tu t'en fais un bien immancable; tu en as même déjà une partie, pour garant; tu en

goi-

goutés les douceurs par avance, & tu en auras infailliblement toutes les richesses après quelque tems. O vraiment stupide & insensé qui peut s'abuser sur ce choix, & prendre le vice avec ses ombres de biens & de voluptez imaginaires, qui s'évanouissent en peu d'heures; plutôt que la sainteté, avec le corps du bonheur réel, & éternel qui l'accompagne en ce monde, & qui la suivra dans une autre vie. Si donc, Mes Freres, nous avons du bon sens & de la raison, si nous aimons véritablement nôtre bien, ne prenons jamais d'Arrhes du Diable. Car c'est ainsi que j'appelle les avantages, & les contentemens qu'il fait trouver à ses esclaves dans le métier de l'iniquité. Ce sont là des Arrhes trompeuses qui feront connoître à la fin aux pecheurs que Satan est un mauvais maître, qu'il ne fait pas bon traiter avec lui; qu'il affronte ceux qui s'engagent à sa suite, & qu'il ne les paye enfin que de confusion & de desespoir. Mais prenons des Arrhes de Dieu, en recevant son Esprit dans nos cœurs, en le conservant soigneusement dans nos consciences, en le retenant par nos prieres, en le menageant par nos vertus, en cultivant ses dons par les exercices de nôtre pieté, & en repondant à ses graces par tous les temoignages d'une vraie reconnoissance, qui nous porte à lui consacrer religieusement nôtre vie. Ce sont là des Arrhes qui ne nous tromperont jamais, parce que celui qui nous les donne est autant



incapable de tromper que d'être trompé : c'est l'Eternel qui ne change point, & de qui les dons & la vocation sont sans repentance. Celui qui a, dit nôtre Seigneur, il lui sera encore donné; parce que quand Dieu a commencé une fois à donner, il continuë, il augmente tous les jours, & ses premieres graces sont des gages infailibles des suivantes. Que le Diable donc, que le monde, que les hommes & les Demons fassent tous leurs efforts contre les Fideles, ils ne sauroient jamais leur ôter les Arrhes de l'Esprit, ils ne sauroient les priver de leur heritage, ni les empêcher de parvenir à la jouissance de la gloire. Nous sommes foibles, il est vrai, le monde est puissant, Satan est terrible, les tentations sont violentes : mais neanmoins nous ne perdrons jamais les Arrhes de l'Esprit, parce que Dieu qui les met en nous, les y conservera, par la force insurmontable de la grace. Il gardera son depôt jusqu'à la fin dans nos consciences, malgré tous les ennemis de nôtre salut; & après les Arrhes, il nous donnera enfin la pleine possession de l'heritage : après les premices de la grace, l'éternelle & infinie moisson de la gloire: après les commencemens de la sainteté, la perfection souveraine, qui nous transformera pour jamais en sa ressemblance, pour être saints, comme il est saint, & parfaits, comme il est parfait, aux siècles des siècles. Dieu nous en fasse la grace, & à lui Pere, Fils, & Saint Esprit, soit honneur & gloire éternellement. AMEN.

L A